

Demande de suppression du branchement gaz

Version novembre 2022 © Commune de Lausanne - Tous droits réservés

Demande n°

Données de l'objet

Adresse de l'objet

Commune

Parcelle

Données du Propriétaire

Nom, prénom

Adresse

Téléphone

E-mail

Personne de contact, si différente du propriétaire

Nom, prénom

Adresse

Téléphone

E-mail

Merci de joindre au présent document, une procuration signée du propriétaire

Informations concernant la suppression

Fuites

N° de la fuite

Démolition

Date de démolition

Résiliation du contrat de raccordement

Suppression souhaitée* (mois, année)

*Les SIL se réservent le droit d'intervenir en fonction des disponibilités des équipes techniques et des besoins du réseau.

Numéro du nouveau contrat de raccordement

Compteur à déposer

N° du compteur

Conditions

A l'extérieur du bâtiment suppression physique de la vanne de branchement dans le terrain et bouchonnage de la conduite.

A l'intérieur de bâtiment : dépose du compteur et pose de cape(s) de fermeture ; fermeture de la vanne principale et plombage de cette dernière ; suppression du régulateur et bouchonnage de ses raccordements.

Si un branchement reste en attente de suppression, les SiL posent une plaquette signalétique « branchement en gaz » qui sera retirée lors de la suppression définitive.

NB : La dépose des autres éléments est à la charge du propriétaire. Les travaux devront être exécutés par des professionnels agréés afin d'éviter tout risque d'accident.

Signature du propriétaire ou de son représentant

Le(a) soussigné(e) déclare renoncer à la conduite d'alimentation en gaz du bâtiment.

Nom, prénom

Lieu

Signature

Date

Pour les SiL

ID :

PC :

CC :

Numéro de plan

SIL